

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 353 clôturant à la date du 4 avril 1951 la première session ordinaire du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis.

n° 353

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 avril 1951

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1951

Date du numéro
1 mai 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL., Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur,
Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 23 de la loi n° 50-1004 du 19 août 1950, fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une Assemblée représentative territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté local n° 267 du 18 mars 1951, fixant la date d'ouverture de la première session ordinaire du Conseil Représentatif pour l'année 1951,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La première session ordinaire du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, ouverte le 27 mars 1951, est close ce jour. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur, Par délégation : Le Secrétaire (Général), R. LEMOYNE.